



## Résolutions des ministres océaniques de l'Énergie

(Nadi, Fidji, 4 avril 2014)

---

### Préambule

La Conférence régionale des directeurs de l'énergie et des transports aériens et maritimes est organisée à l'initiative du Gouvernement des Fidji et du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2014, à l'hôtel Novotel de Nadi, aux Fidji. La Conférence s'articule autour du thème « Énergie et transports durables pour tous en Océanie », et autant la participation nombreuse à la Conférence que le large éventail d'exposés présentés par le Secrétariat général, les partenaires du développement et le secteur privé témoignent avec éloquence des solides partenariats noués par la CPS pour faire de ce thème une réalité.

La Conférence est présidée par le secrétaire adjoint aux Transports et à l'Énergie des Fidji, et co-présidée par le Directeur de la Division développement économique de la CPS. Les ministres et hauts responsables de l'énergie et des transports de 19 États et Territoires insulaires océaniques assistent à la Conférence. Sont ainsi représentés *les Samoa américaines, l'Australie, les Îles Cook, les Fidji, les États fédérés de Micronésie, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, Tokelau, les Tonga, Tuvalu, Vanuatu, et Wallis et Futuna*. Sont également représentés diverses organisations régionales et non gouvernementales, des partenaires du secteur privé, l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, des bailleurs de fonds et des organisations partenaires du développement. La liste des participants est jointe à l'annexe A.

Les participants à la Conférence sondent la réalité de l'accès universel à une énergie et à des transports durables dans les États et Territoires insulaires océaniques et examinent la façon dont les nations du Pacifique peuvent agir ensemble pour inscrire les enjeux afférents à l'énergie et aux services de transport dans le programme de développement pour l'après-2015 aux échelons national, régional et international. Ils explorent également ce thème dans le contexte de l'évaluation du Plan pour le Pacifique et de l'appel lancé à la suite de l'évaluation en faveur d'une plus grande intégration régionale. L'énergie durable pour tous doit figurer dans le programme de développement pour l'après-2015 et la nouvelle mouture du Plan pour le Pacifique.

### A. Volonté politique, gouvernance, coordination et partenariats

Le Directeur de la Division développement économique, le capitaine John Hogan, présente succinctement les départements transports et énergie de la Division. Les équipes de la Division font le point sur la suite donnée au Communiqué adopté par les ministres de l'Énergie et des Transports lors de leur Conférence de 2011 et aux communiqués adoptés par les chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique (FIP) à leurs sommets de 2011, 2012 et 2013. Le Département énergie de la CPS indique avoir participé, aux côtés d'autres acteurs du secteur, à sept actions constructives s'inscrivant dans le droit fil du Communiqué de 2011 des ministres de l'Énergie et des Transports et à 19 actions constructives donnant suite aux communiqués des chefs d'État et de gouvernement du FIP. Le Département énergie continue d'œuvrer en partenariat étroit avec divers acteurs clés du secteur.

- Les participants à la Conférence :

1. **prennent acte** de l'origine, de la raison d'être et de la genèse des cadres d'action régionaux relatifs à la sécurité énergétique et aux services de transport ;
2. **prennent note** de la suite donnée au Communiqué adopté lors de la première Conférence régionale océanique des ministres de l'Énergie, des Transports et des Technologies de l'information et de la communication (TIC), tenue en 2011, ainsi qu'aux communiqués adoptés dans l'enceinte du FIP entre 2011 et 2013 ;
3. **prennent note** de la suite donnée aux questions touchant aux transports soulevées dans le Communiqué de la première Conférence régionale océanique des ministres de l'Énergie, des Transports et des TIC, tenue en 2011 ; et
4. **donnent instruction** au Secrétariat général de faire apparaître les « réalisations » et les progrès accomplis sur la voie de la sécurité énergétique dans les États et Territoires insulaires océaniques, y compris les mesures adoptées au titre des plans de développement.

## **B. Planification énergétique, politiques et cadres réglementaires**

Les participants à la Conférence reconnaissent l'expérience engrangée par la CPS dans la formulation et la révision des politiques énergétiques nationales, en particulier dans la coordination des activités de mise en œuvre et leur intégration au sein des programmes de travail et des budgets des organismes d'exécution, ainsi que la capacité de l'Organisation à faire régulièrement rapport des progrès accomplis dans la réalisation des cibles sectorielles nationales sur l'énergie.

Les participants à la Conférence encouragent les pays membres à relever le défi des politiques énergétiques en s'inspirant des expériences des Îles Cook (loi modificative sur l'énergie de 2012), de Palau (projet de loi sur l'agence de l'énergie), de Tuvalu (adhésion des conseils et directeurs généraux au plan-cadre national sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique) et du Samoa (évaluations de l'énergie).

Les exposés présentés à la Conférence mettent en avant la nécessité d'améliorer la coopération Sud-Sud et la communication. Les participants à la Conférence se félicitent du succès de la conférence organisée par la Banque asiatique de développement (BAsD) et la CPS sur le thème de la réglementation efficace et durable des services d'électricité et d'eau.

- Les participants à la Conférence :

5. **prennent note** des conclusions et recommandations de la conférence organisée par la BAsD et la CPS sur le thème de la réglementation efficace et durable des services d'électricité et d'eau, en particulier en ce qui concerne :
  - a. les défis particuliers que les petits États insulaires doivent relever pour introduire des réglementations efficaces ; et
  - b. les divers modèles réglementaires pouvant être mis à profit pour contribuer à l'exercice dans les petites îles, notamment les questions de gouvernance (façon dont les réglementations sont établies par les institutions) et les questions de fond (objet même des réglementations, par exemple accès, tarifs, qualité et durabilité environnementale).
6. **prient** la BAsD et la CPS de poursuivre leur collaboration afin de prêter leur concours technique aux pays océaniques et de les aider à mieux réglementer leur secteur énergétique ; et
7. **notent** que les conclusions, les recommandations et les actes de la conférence seront réunis par la BAsD et la CPS au sein d'une publication, qui sera mise en ligne et éditée par la Banque.

## **C. Pétrole et combustibles de substitution**

Le Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique dresse le constat suivant : les produits dérivés du pétrole resteront à court terme la principale source d'énergie dans la région, alors que les économies océaniques sont les plus exposées du monde à la flambée des prix du pétrole. En juin 2013, le Département énergie de la Division développement économique de la CPS a recruté un conseiller pétrolier et créé un Service de conseil pétrolier, chargé de dispenser un appui technique, des conseils et des formations

aux États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS dans un large éventail de domaines en lien avec le secteur pétrolier.

Deux combustibles de substitution propres et peu coûteux sont déjà produits en Océanie : le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et le gaz naturel sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL). L'introduction de terminaux modulaires de GNL dans les pays océaniques pourrait permettre de remplacer le diesel par le gaz naturel, plus économique, dans certaines applications énergétiques clés. Toutefois, cette transition nécessiterait des investissements considérables dans l'infrastructure locale.

- Les participants à la Conférence :
  8. **notent** et **approuvent** le programme de travail actuel du Service de conseil pétrolier de la CPS, en particulier son volet lié à la tarification des produits pétroliers dans la région ;
  9. **encouragent** et **exhortent** les responsables publics à communiquer à la CPS les informations sur les prix pétroliers dont ils disposent afin d'améliorer la qualité des services de conseil rendus à l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques ;
  10. **reconnaissent** l'importance d'évaluer l'augmentation potentielle du recours au GPL ainsi que la possible introduction du GNL dans le bouquet énergétique des États et Territoires insulaires océaniques à l'avenir, afin de contribuer à réduire l'impact écologique des combustibles fossiles et de diversifier et réduire nettement la facture énergétique ; et
  11. **notent** que le recours accru au GPL et au GNL est susceptible de nécessiter de nouveaux investissements importants pour la construction d'installations portuaires adaptées et d'autres infrastructures, avant que l'on puisse bénéficier de tous les avantages qui peuvent en résulter, notamment sur le plan écologique et financier.

#### **D. Énergies renouvelables**

Les énergies renouvelables demeurent un axe prioritaire des efforts déployés par la région en vue d'une énergie durable pour tous en Océanie, comme en témoigne la Déclaration de Majuro pour une mobilisation climatique, adoptée en 2013. Les participants à la Conférence reconnaissent le rôle du secteur privé dans l'accroissement des investissements en faveur des énergies renouvelables et l'amélioration du niveau de professionnalisme et de qualité de la conception et de l'installation des systèmes exploitant les énergies renouvelables dans les États et Territoires insulaires océaniques. Compte tenu de l'essor de la production d'électricité d'origine renouvelable dans les pays océaniques et de son importance croissante au sein des organismes publics et des entreprises privées, il est aujourd'hui possible de se fonder sur les directives présentées à la Conférence pour régir le développement de la filière. L'énergie hydroélectrique, les installations solaires photovoltaïques et les chauffe-eau solaires (CES) constituent trois vecteurs de développement de la filière renouvelable dans la région, pour lesquels des directives peuvent être adoptées.

- Les participants à la Conférence :
  12. **approuvent** les quatre directives suivantes élaborées à l'intention des États et Territoires insulaires océaniques :
    - a. Directives relatives à la conception de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau
    - b. Directives relatives à l'installation de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau
    - c. Directives relatives à la conception de systèmes photovoltaïques autonomes
    - d. Directives relatives à l'installation de systèmes photovoltaïques autonomes
  13. **recommandent** l'adoption de ces directives par les ministres océaniques de l'Énergie lors de leur conférence ;
  14. **notent** la nécessité d'adopter et de faire respecter ces directives à l'échelon national ;
  15. **notent** la nécessité de renforcer les capacités de mise en œuvre et de contrôle de l'application de ces directives sur le terrain, ainsi que les difficultés d'application pouvant se poser ;
  16. **engagent** les partenaires du développement et les organismes régionaux à appuyer les efforts complémentaires déployés en vue de l'adoption des directives à l'échelon national, du renforcement

- des capacités sur le terrain via des programmes de certification et de l'extension du champ d'application de ces directives à d'autres technologies d'exploitation des énergies renouvelables ;
17. **prennent note** des conclusions de l'étude réalisée avec le concours de l'Agence française de développement et de la CPS en vue de rechercher et d'identifier des solutions aux problèmes de performance des CES dans les îles du Pacifique, en s'intéressant tout particulièrement aux secteurs où le développement du CES est le plus fort ;
  18. **donnent leur accord de principe** à l'adoption du Manuel régional sur la conception, l'installation et l'entretien des CES, sous réserve des consultations avec le secteur industriel et le Groupe consultatif océanique sur l'énergie prévues en décembre 2014 ;
  19. **encouragent** les autorités des États et Territoires insulaires océaniques et les organisations régionales à proposer des formations homologuées aux installateurs de CES et à entreprendre des campagnes de sensibilisation afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur le fonctionnement, le coût et l'intérêt du CES ; et
  20. **encouragent** les autorités des États et Territoires insulaires océaniques et les organisations régionales à proposer une assistance technique permettant aux consommateurs d'acquérir des équipements certifiés et installés par des techniciens agréés.

### **E. Énergie électrique**

L'injection d'investissements et de financements dans la production d'électricité permettra aux États et Territoires insulaires océaniques d'atteindre leurs cibles en matière de production électrique et d'énergies renouvelables. Un investissement accru du secteur privé est en effet requis pour opérer un glissement structurel en faveur des énergies renouvelables et mobiliser les compétences techniques nécessaires au développement et au maintien de la production d'électricité d'origine renouvelable.

- Les participants à la Conférence :

21. **prennent note** des éléments clés que sont les tarifs, les prêts de refinancement contractés auprès d'institutions locales, les agréments à obtenir des autorités et l'importance de l'infrastructure des transports et des ports dans tout projet ;
22. **prennent note** des recommandations énoncées dans le document relatif au projet de financement des énergies durables aux Fidji ;
23. **notent** l'importance d'une mobilisation du secteur privé en vue d'accroître les investissements et d'attirer les compétences techniques nécessaires à l'épanouissement du secteur de l'électricité en Océanie ; et
24. **appuient** la tenue d'un forum des investisseurs en juillet 2014 et l'élaboration de maquettes de projet destinées aux investisseurs potentiels.

### **F. Consommation énergétique liée aux transports**

La CPS contribue, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et en collaboration étroite avec l'Université du Pacifique Sud (USP), à la mise en place du Centre océanique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique - Pôle d'excellence de l'initiative Énergie durable pour tous. Ce Centre au service des États et Territoires insulaires océaniques contribue à la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique et s'inscrit dans la logique directe des engagements et des objectifs de la Déclaration de Majuro pour une mobilisation climatique, de l'initiative Énergie durable pour tous des Nations Unies et du dispositif SIDS DOCK.

Le Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique dresse le constat que les transports absorbent la plus grosse part des combustibles fossiles consommés en Océanie. Plusieurs projets régionaux sont actuellement en cours pour aider les États et Territoires insulaires océaniques à développer de nouveaux combustibles qui pourraient remplacer les combustibles liquides classiques dérivés du pétrole, en particulier dans les transports. De nouvelles perspectives s'ouvriront bientôt et pourront attirer des investissements supplémentaires.

- Les participants à la Conférence :

25. **approuvent** le descriptif de projet validé du Centre océanique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique - Pôle d'excellence de l'initiative Énergie durable pour tous ;
26. **approuvent** la création du Centre océanique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (Pôle d'excellence de l'initiative Énergie durable pour tous), pour lequel un appel d'offres ouvert sera lancé afin de déterminer l'entité qui accueillera le centre. Les ministres conviennent que la procédure d'appel d'offres doit être administrée par un groupe d'États et Territoires insulaires océaniques et de partenaires du développement, chargé de formuler une recommandation qui sera présentée pour examen aux ministres hors session. Les participants à la Conférence **demandent** que le FIP travaille avec le promoteur et financeur du projet, l'ONUDI, ainsi qu'avec le groupe adjudicateur afin de faciliter le processus, et qu'il s'entende sur la nécessité d'accorder un soutien adéquat aux divers centres associés ;
27. **conviennent** d'annoncer la création du Centre régional à l'occasion d'une manifestation spéciale organisée par la CPS, l'ONUDI et d'autres partenaires, en marge de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra à Apia (Samoa), du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014 ;
28. **notent** la proposition invitant chaque pays océanique à quantifier les avantages économiques, sociaux et écologiques qu'il peut retirer des carburants de substitution ;
29. **invitent** à adopter en priorité des mesures d'incitation financières propices à l'introduction rapide des substituts déjà disponibles sur le marché et susceptibles de réduire la consommation de combustibles fossiles dans les États et Territoires insulaires océaniques, notamment via l'adoption du bioéthanol, du biodiesel et des véhicules hybrides dans le secteur des transports par route ;
30. **encouragent** les États et Territoires insulaires océaniques à mobiliser le secteur privé dans la mise au point et la diffusion de carburants alternatifs, en particulier ceux dérivés de matières premières locales, et à adopter les mesures d'incitation économiques requises pour favoriser le développement de filières viables pour les énergies de substitution dans les États et Territoires insulaires océaniques ; et
31. **encouragent** les autorités des États et Territoires insulaires océaniques à réexaminer les politiques fiscales et droits d'accises applicables, ainsi que les politiques de subvention en faveur des énergies, et à les réviser selon que de besoin afin d'encourager la pénétration de solutions énergétiques privilégiées, plus propres et/ou de fabrication locale.

## G. Efficacité énergétique et économies d'énergie

L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue une mesure rentable pour faire face à l'accroissement de l'intensité énergétique des économies en développement du Pacifique. C'est aussi un outil prometteur que la région peut mettre à profit pour réduire sa dépendance à l'égard des combustibles importés dérivés du pétrole, diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et améliorer son économie de subsistance.

- Les participants à la Conférence :

32. **prennent note** des recommandations énoncées dans le document relatif au Programme fidjien d'électrification rurale – Bilan de l'expérience et défis ;
33. **prennent note** des recommandations énoncées dans le document relatif au programme d'étiquetage et de normes minimales de performance énergétique des Fidji ;
34. **notent** la volonté d'hybrider les groupes électrogènes avec des installations solaires afin de mieux pérenniser les projets d'électrification rurale par le diesel aux Fidji ;
35. **prennent note** des actions concertées menées par les partenaires du développement en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans le Pacifique, et **rendent hommage** aux diverses aides financières accordées à la région par l'Australie (Programme d'étiquetage et de normes énergétiques pour les appareils électriques et initiative en.lighten du Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE]), le Danemark (dispositif SIDS Dock), l'Union européenne (Projet North-REP), l'Autriche et l'Italie (Initiative en faveur de l'énergie, des écosystèmes et des moyens de subsistance durables dans les petits États insulaires en développement

du Pacifique de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources[UICN]), ainsi que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la BASD (Projet Promotion de l'efficacité énergétique en Océanie [PEEP2]) ;

36. **appuient** les projets menés en faveur de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie dans le Pacifique en encourageant les partenaires du développement à consentir des investissements supplémentaires dans ce domaine d'action, en vue d'un rééquilibrage de l'aide entre efficacité énergétique et énergies renouvelables ;
37. **approuvent** l'élaboration de propositions de projets régionaux en faveur de l'efficacité énergétique et prient la CPS de mobiliser de nouvelles sources de financement pour ces derniers ; et
38. **donnent leur aval** aux efforts engagés par la CPS et le PNUE en vue de formuler une stratégie régionale détaillée pour une transition vers un éclairage efficace dans les États et Territoires insulaires océaniques.

## **H. Données et information sur l'énergie**

En septembre 2013, lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique), les dirigeants océaniques ont signé une déclaration historique portant sur la création de l'Observatoire océanique de l'énergie adossé à l'initiative Énergie durable pour tous. L'Observatoire devrait se consacrer uniquement à la collecte et à la diffusion de données primaires, qui seront, dans la mesure du possible, recueillies directement auprès des sources de données.

- Les participants à la Conférence :

39. **examinent** la proposition technique visant à mettre en place un Observatoire océanique de l'énergie et **approuvent** la proposition telle que révisée ;
40. **conviennent** de faire héberger l'Observatoire au sein de la CPS pour une période initiale de 12 mois, les dispositions relatives à l'implantation définitive de l'Observatoire devant être examinées par les chefs d'État et de gouvernement du FIP ;
41. **conviennent** que l'entité qui accueillera en son sein l'Observatoire devra être choisie à l'issue d'un appel d'offres ouvert ; et
42. **conviennent** de la constitution d'un comité de pilotage, composé de l'Australie, des Tonga, de la Nouvelle-Zélande, de l'USP et d'autres représentants, qui accompagnera la création de l'Observatoire (et statuera sur sa composition), travaillant aux côtés de la CPS pendant la phase initiale où il sera hébergé par cette dernière.

## **I. Financement, suivi et évaluation**

Le Fonds de partenariat avec l'Océanie des Émirats arabes unis est un dispositif doté de 50 millions de dollars des États-Unis et destiné au financement de projets de production d'énergie renouvelable dans les pays océaniques. Les projets peuvent porter sur les six types d'énergies renouvelables et tous les États océaniques souverains peuvent présenter une demande de subvention au Fonds. À ce jour, des projets concernant six pays océaniques ont déjà été approuvés.

- Les participants à la Conférence :

43. **encouragent** les pays qui ne sont pas membres de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) à adhérer à l'Organisation en 2014, afin qu'ils puissent bénéficier plus facilement du Fonds de partenariat avec l'Océanie des Émirats arabes unis ;
44. **diffusent** des renseignements sur le Fonds, afin que tous les pays océaniques pouvant prétendre aux financements déposent des demandes de financement avant la clôture du cycle en cours ; et
45. **prennent acte** des progrès technologiques qui permettent aujourd'hui une plus forte pénétration des énergies renouvelables dans le réseau que ce n'était le cas il y a quelques années.

Les participants à la Conférence se félicitent de la tenue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement océaniques sur l'énergie aux Tonga, les 21 et 22 mars 2013, ainsi que du Sommet régional sur l'énergie,

organisé à l'initiative de la Nouvelle-Zélande et de l'Union européenne à Auckland (Nouvelle-Zélande), du 24 au 26 mars 2013.

- Concernant les conclusions du Sommet des chefs d'État et de gouvernement océaniques sur l'énergie, les participants à la Conférence :
  46. **notent** que le processus de formulation de la feuille de route énergétique des Tonga a inspiré l'élaboration de documents analogues à Nauru et à Vanuatu, et **remercient** la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des efforts qu'elle a déployés pour faire avancer le projet d'Observatoire océanique sur l'énergie ;
  47. **se félicitent** de l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement océaniques en vue de la réalisation de nouvelles études sur les modèles d'activité et les structures tarifaires, l'objectif étant de protéger les intérêts des investisseurs et d'assurer une facturation juste, transparente et viable pour le consommateur ; et
  48. **prient** les gouvernements des Tonga et de la Nouvelle-Zélande, en concertation avec les États-Unis d'Amérique et la France, de remettre à l'IRENA une note d'information commune au sujet de l'octroi du statut de membre de plein droit aux Territoires insulaires du Pacifique, actuellement membres associés de l'Agence, et des procédures permettant aux non membres d'obtenir le statut de membre de plein droit ou de membre associé. En tant que membres de plein droit, les Territoires pourraient bénéficier du soutien de l'IRENA pour évaluer leurs structures tarifaires, présenter des demandes de subvention au Fonds de partenariat avec l'Océanie des Émirats arabes unis, et profiter d'autres avantages (devenir membre de plein droit, passer du statut de membre associé à celui de membre de plein droit).
  
- Concernant le Sommet régional sur l'énergie, les participants à la Conférence :
  49. **se félicitent** du fait qu'à la conclusion du Sommet, les co-organisateur ont annoncé le déblocage d'une enveloppe de 635 millions de dollars néo-zélandais, dont 255 millions seront versés sous forme de subventions et 380 millions sous forme de prêts concessionnels ;
  50. **notent avec satisfaction** que, parmi les 79 projets présentés au Sommet, 54 (près de 70 %) sont actuellement montés par des partenaires et des bailleurs dans le but d'accélérer la mise en œuvre des feuilles de route et la réalisation des cibles nationales sur l'énergie ;
  51. **constatent** que, dans certains domaines, les progrès sont plus rapides que prévu ; et
  52. **remercient** les partenaires du développement de leur généreux concours et **soulignent** la nécessité d'inclure dans les programmes de soutien le renforcement des capacités et des compétences locales afin que les projets puissent être gérés et pérennisés efficacement.
  
- Concernant le Fonds d'infrastructure régional océanique (PRIF), les participants à la Conférence :
  53. **se félicitent** des efforts concertés consentis par le groupe de travail du PRIF et le Groupe consultatif océanique sur l'énergie ;
  54. **constatent** la nécessité pour les pays de disposer d'informations actualisées complètes et groupées sur les projets ainsi que d'un soutien à l'appui de leur secteur énergétique ; et
  55. **appellent de leurs vœux** le renforcement de la collaboration entre le groupe de travail du PRIF et le Groupe consultatif océanique sur l'énergie, et l'établissement de rapports d'avancement communs à partir du modèle de rapport du groupe de travail du PRIF et des indicateurs de sécurité énergétique adoptés pour le Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique (y compris les indicateurs sur les performances des infrastructures océaniques) et permettant de mesurer les réalisations et les impacts des actions menées sur la sécurité énergétique des pays océaniques.

En 2011, le plan de mise en œuvre (2010-2015) du Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique a été élaboré dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs inscrits dans le Cadre. Le plan traduit les activités régionales prioritaires devant être réalisées collectivement par les membres participants du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), afin de soutenir, de compléter et de valoriser les efforts déployés à l'échelon national en faveur de la sécurité énergétique. L'évaluation à mi-

parcours du plan de mise en œuvre est actuellement conduite et touchera bientôt à sa fin. Le projet de rapport a déjà été remis aux organisations du CORP.

- Par ailleurs, les participants à la Conférence :

56. **prennent note** des conclusions et recommandations préliminaires de l'évaluation à mi-parcours du plan de mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique ;
57. **notent** que le rapport d'évaluation à mi-parcours et ses recommandations seront rendus dans leur version définitive à la fin avril ;
58. **notent** que, selon la suite donnée à l'évaluation et la modification éventuelle du mandat du Groupe consultatif océanien sur l'énergie, tout changement devra être notifié aux ministres hors session ; et
59. **demandent** à la CPS d'organiser une réunion du Groupe consultatif océanien sur l'énergie au second semestre 2014, afin qu'il entérine les mesures que doit prendre le Groupe océanien de surveillance du secteur énergétique pour mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation à mi-parcours.

\*\*\*\*\**Fin*\*\*\*\*\*